

## Assemblées primaires bourgeoise et municipale – 24 février 2021

---

**111 citoyennes et citoyens ont assisté aux assemblées primaires de la Commune et Bourgeoisie de Vionnaz mercredi 24 février dans la salle de la Greffaz du Bâtiment des Fontanies à Vionnaz.**

Un vrai baptême du feu pour un conseil profondément remanié (5 nouveaux conseillers sur 7) et la nouvelle présidente !



**La première assemblée concernait les Bourgeoisies et les Bourgeois** de Vionnaz dès 19h00. Ces derniers ont accepté le budget 2021 dont les charges de fonctionnement s'élèvent à fr. 126'300.- et les revenus à fr. 90'600.-. Les investissements prévus concernant essentiellement les chemins agricoles de montagne (routes Plan-de-Croix-Chétillon et Plan-de-Croix-Dravers/Conches) sont de l'ordre de fr. 317'000.- avec des subventions attendues d'environ fr. 257'000.-. Avec les amortissements (fr. 12'000.-), l'exercice 2021 devrait se solder avec un déficit de fr. 47'700.-. Le plan quadriennal 2021-2024 prévoit en outre un investissement conséquent dans l'assainissement et l'électrification de l'alpage d'Eusin, dont le crédit d'engagement sera soumis à une prochaine assemblée primaire.

La commission bourgeoise, chargée d'arbitrer sur les questions commune-bourgeoisie a été nommée. Présidée par François Bressoud (suppléant Loïc Gilli), les membres sont Attilio

Beltrami, Joël Trisconi, Romain Rouiller, André Vannay (de Gratien), Jean-Pierre Mariaux, Gabriel Rouiller, Alexandre Guérin.

Les bourgeois et bourgeois se sont également prononcés en faveur de la vente d'une partie de la parcelle n 1154 au lieu-dit Les Crétellets. Ce bout de parcelle (2'149m<sup>2</sup> sur près de 15'000m<sup>2</sup>), sur laquelle se trouvent les vestiaires et la cantine du FC Vionnaz, a été vendue à la Commune. La recette de cette vente permettra à la bourgeoisie d'envisager plus sereinement les travaux prévus à Eusin ou à Recon (Réfection chalet).

**L'assemblée primaire municipale** a débuté à 19h50.

Les citoyennes et citoyens ont également accepté le budget 2021 de la municipalité. Les charges 2021 s'élèvent à fr. 11'560'700.- et les revenus à fr. 12'572'100.- pour une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de fr. 1'011'400.-. Avec les amortissements, on note un excédent de charges de fr. 1'803'100.-. Les postes les plus importants sont l'enseignement et la formation (18,1%) la protection et l'aménagement de l'environnement (eaux, égouts, voirie - 16,9%), suivi ensuite par l'administration générale (13,7%) et de la prévoyance sociale (13,2%).

Parmi les questions, à relever l'interrogation au sujet de la subvention prévue pour le projet de Chauffage à distance de fr. 250'000.-. Ce projet est en main de la société Energies Nouvelles Vionnaz SA (anciennement Avançon Energie SA jusqu'à fin 2020) dont la commune et la bourgeoisie sont actionnaires à hauteur de 65%. Ce montant a suscité beaucoup de questions et de commentaires. Le conseil communal a expliqué que pour l'heure ce montant est prévu au budget et ne sera versé à ENV SA que lorsque le conseil disposera de tous les éléments pour pouvoir se prononcer sur le projet, lequel est lié entre autres à un règlement sur l'encouragement des énergies renouvelables dont le conseil doit encore prendre connaissance. Le projet du chauffage à distance sera présenté lors d'une prochaine assemblée primaire.

Parmi les investissements prévus (fr. 4'812'500.-), il faut relever la finalisation de la place multi-loisirs (fr. 670'000.-), le projet Interface (sécurisation et réaménagement de la rue du collège et de la cour de récréation -près de 2 millions y compris le renouvellement des canalisations et autres réfections inhérentes), le projet de nouvelle déchetterie communale à Torgon (fr. 500'000.-), les corrections et goudronnages des routes (fr. 150'000.-), le renouvellement d'anciennes conduites (fr. 150'000.-), diverses études (modification du plan de zones, agrandissement du bâtiment scolaire, nouveau bâtiment pour les travaux publics, aménagement de la place de la Jorette, plan général d'évacuation des eaux PGEE, assainissement du vallon de Torgon, ...).

Le conseil communal signale qu'en raison de la transition, la préparation du budget n'a pas permis de prioriser les projets tel que souhaité. Cependant, l'endettement net prévu par habitant reste faible (fr. 2'487.-) malgré le degré d'autofinancement jugé insuffisant, et que la capacité d'autofinancement reste satisfaisante. La situation n'est donc pas alarmante, même si certains citoyens en font une lecture plus dramatique pronostiquant la faillite de la

commune, ce qui est très loin d'être le cas. Le conseil s'engage durant l'année en cours à analyser de près l'opportunité de chaque projet et sera particulièrement vigilant pour la préparation du budget 2022.

Les citoyennes et citoyens se sont également prononcés en faveur de la vente de la parcelle n° 1165 au lieu-dit Marmottay (5'918m2) auprès d'une entreprise régionale active dans la gérance de locaux et la viabilisation de terrains.

Trois citoyens ont fait part de questions par courrier, courriel ou whatsapp. L'une concernait le salage des routes et le souci environnemental de cet usage, la seconde des questions sur la nouvelle société anonyme Energies Nouvelles Vionnaz SA et enfin la dernière sur les attaques de loup ayant eu lieu les 17 et 23 février 2021 au lieu-dit les Nayaz – Vignes d'en-Bas.

Chaque conseiller a pu prendre ensuite la parole pour se présenter et présenter leur nouveau dicastère (pour plus d'info sur les dicastères, voire le site web communal). La présidente a informé l'assemblée de l'arrivée de nouveaux collaborateurs dès le 1<sup>er</sup> février 2021, dont le nouveau secrétaire municipal en la personne de M. Florent Besse, la nouvelle collaboratrice chargée des constructions, Mme Marie Mariéthoz, et du nouvel employé des travaux publics, M. Thierry Vannay (de Bernard).

L'assemblée et le nouveau conseil ont ensuite pris congé des élus sortants, le vice-juge Gérard Flückiger et les conseillers André Vannay (de Roger), Pierre Turin, Patrick Raboud, Monique Ruh et le président sortant Laurent Lattion. Tous ont été chaleureusement remercié et félicité pour leur engagement, notamment M. Laurent Lattion pour ses 16 années passées au sein de l'exécutif communal.

En l'absence de tout verre de l'amitié, la nouvelle présidente a salué l'assemblée en espérant que la situation se détende rapidement et que la convivialité puisse à nouveau faciliter les échanges cordiaux et amicaux et resserrer les liens sociaux.

### **Pour tous renseignements**

**Valérie Bressoud Guérin**

Présidente

079 226 51 57

[valerie.bressoud-guerin@vionnaz.ch](mailto:valerie.bressoud-guerin@vionnaz.ch)

**Florent Besse**

Secrétaire municipal

024 481 42 52

[florent.besse@vionnaz.ch](mailto:florent.besse@vionnaz.ch)